



LIGUE REGIONALE NORD PAS DE CALAIS

30, Rue Albert Hermant

59133 PHALEMPIN

Tél : 03.20.16.93.70 – Fax : 03.20.16.93.78

Cahier des Charges, Organisation des Opens Régionaux

Le présent Cahier des Charges a pour but de définir les conditions d'octroi et d'organisation des OPENS REGIONAUX « Jacques Deneux » et « Nicole Lagache » organisés par la Ligue Régionale Nord/Pas-de-Calais de Basket Ball.

Les Opens « Jacques Deneux » et « Nicole Lagache » auront lieu les :

23 et 24 septembre 2017

L'organisation pratique en est confiée au Club de :

Il appartient au Club organisateur de s'assurer auprès du propriétaire des installations mises à disposition de leur conformité avec les règles de sécurité en vigueur à la date de l'Open organisé. La responsabilité de la Ligue Régionale Nord/Pas-de-Calais ne pourra en aucun cas être engagée en matière.

L'attribution ne sera définitive qu'au retour des deux exemplaires du présent document au Siège de la Ligue Régionale Nord/Pas-de-Calais, signés par le Président du Club et le Représentant de la Municipalité, pour le 1er juillet de la saison en cours, délai de rigueur, faute de quoi il y aurait forclusion et l'option octroyée au club caduque.

Les Responsables des Grands Evènements de la Ligue prendront contact avec le club pressenti afin que ceux-ci puissent se rendre sur place et visiter les installations proposées.

L'attribution ne sera définitive, pour autant que le Cahier des Charges soit entièrement respecté, qu'au terme d'une décision du Comité Directeur. Un exemplaire du cahier des charges signé par la Ligue Régionale Nord/Pas-de-Calais sera alors renvoyé au club organisateur.

Une réunion de Mise en place définitive sera programmée par les Responsables des Grands Evènements de la Ligue Régionale Nord/Pas-de-Calais.

Les Opens sont des organisations de la Ligue Régionale Nord/Pas-de-Calais et confiées au Club organisateur.

Le Club organisateur pourra s'entourer des moyens logistiques qu'il estimera utiles et solliciter l'aide de partenaires tels que la Municipalité dont il dépend.

Sur toutes publicités, affiches, programmes devra apparaître mention de l'organisation de la Ligue Régionale Nord/Pas-de-Calais et de ses partenaires, en sus des mentions du club organisateur et de la Municipalité qui s'associerait éventuellement à la mise en place.

La Ligue Régionale Nord/Pas-de-Calais fera parvenir au club organisateur des calicots « Région Nord/Pas-de-Calais », ainsi que de ses autres partenaires, qui devront être mis en place dans la salle où se dérouleront les rencontres.

Titre 1 : Organisation Sportive

L'organisation des Opens nécessite la disponibilité de deux salles de sports.

Ces salles seront équipées du matériel de Table de marque (2 chronomètres, plaquettes de faute, fanions des fautes d'équipe, stylos decouleurs différentes [rouge et noir], tableau de marque visible de tous, flèche d'alternance).

Le club RECEVANT aura l'obligation de ramener son PC portable pour l'e-marque muni d'une clé USB.

Le club Recevant devra télécharger sa rencontre.

La présence d'un tableau de marque électronique ne dispense pas des dispositions prévues ci-dessus.

L'aire de jeu sera séparée de l'espace réservé au public (barrières, etc...).

Une table et une chaise seront prévues (distinctes de la Table de marque) pour permettre de préparer la rencontre sur l'e-marque dès l'arrivée des équipes concernées.

Deux chaises seront placées de part et d'autre de la Table de marque pour les remplacements de joueurs.

Dix chaises ou des bancs pouvant accueillir ce même nombre de personnes, seront disposées pour chaque équipe de part et d'autre de la Table de marque (à cinq mètres du centre de cette dernière),

Un vestiaire avec douche, indépendant de celui des équipes, sera mis à la disposition des arbitres.

Les salles seront équipées d'une sonorisation afin de permettre la présentation des équipes. Celle-ci sera assurée par le club organisateur.

Des affichettes au nom des différentes équipes (fournies par la Ligue Régionale Nord/Pas-de-Calais) seront disposées comme suit :

- sous le tableau de marque, pour chaque rencontre, afin de suivre normalement l'évolution du score,
- sur les portes des vestiaires en définissant l'affectation aux différentes équipes.

Des ballons pour l'échauffement des équipes et le déroulement des rencontres.

Tout litige sportif survenant au cours de ces rencontres sera traité par le représentant de la Ligue Régionale Nord/Pas-de-Calais qui décidera, avec l'accord du Président de la Ligue Régionale Nord/Pas-de-Calais, de la suite à donner.

Titre 2 : Horaires, Moyens humains

Les salles de sport seront mises à disposition de la Ligue Régionale Nord/Pas-de-Calais du samedi à 12 h 30 jusqu'au dimanche à 21 h 00.

Le club organisateur prévoira pour chaque salle :

- Un (1) responsable d'organisation, qui servira d'intermédiaire avec le Responsable de la Ligue Régionale Nord/Pas-de-Calais,
 - Un service d'ordre dont les membres seront munis d'un signe distinctif permettant aisément de les identifier comme tels,
 - Une (1) personne pour le nettoyage des vestiaires après chaque départ d'équipe,
 - Un (1) pilote ayant pour mission d'accueillir les équipes, de les diriger vers leur vestiaire,
- Toutes ces personnes devront être licenciées pour la saison en cours.

Titre 3 : Arbitres, Officiels de Table

Les arbitres seront désignés par la Commission Régionale des Arbitres. L'opérateur des tirs (24 secondes) sera désigné par la Commission Régionale des OTM.

Le club dit « recevant » fournira le marqueur.

Le club dit « visiteur » fournira le chronométrateur.

Une pénalité financière de 50€ sera facturée au club qui ne viendrait pas avec son marqueur ou chronométrateur.

La Ligue Régionale Nord/Pas-de-Calais fournira l'Opérateur des 24 secondes.

Titre 4 : Restauration

Le club organisateur dispose de la latitude d'organiser des repas supplémentaires pour les équipes et accompagnateurs non repris ci-dessus dont il assumera pleinement les pertes et profits. Il pourra en fixer le menu et le prix et en assurera la publicité et les réservations auprès des différentes équipes.

Titre 5 : Boissons, Buvette, Stands

Le Club organisateur prévoira à ses frais des bouteilles d'eau pour les équipes et les arbitres.

La Ligue Régionale Nord/Pas-de-Calais mettra en place des Tickets-Boisson qui seront remis aux équipes et officiels, leur permettant d'obtenir des boissons hygiéniques gratuites, qui seront facturées par le club organisateur à la Ligue Régionale Nord/Pas-de-Calais au prix coûtant et au vu des Tickets Boissons collectés.

Le club organisateur pourra mettre en place une ou des buvettes (hors aires de jeux) dont il assurera totalement les pertes ou profits éventuels. Il lui appartient de se mettre en conformité avec la législation existante en la matière.

Le club organisateur pourra, sous sa responsabilité, mettre en vente des produits et gadgets à son image, sans préjudice de ceux éventuellement présentés par la Ligue Régionale Nord/Pas-de-Calais

Le club organisateur prévoira avec l'aide de sa Municipalité, un vin d'honneur pour les personnalités. Celui-ci se tiendra le dimanche vers 12h30.

Titre 6 : Vidéo

Un espace sécurisé et banalisé sera mis en place pour filmer toutes les rencontres. Il est demandé au club organisateur de fournir deux personnes par salle pour filmer les rencontres.

Le matériel vidéo sera fourni par la Ligue Régionale Nord/Pas-de-Calais de Basket Ball.

Titre 7 : Responsabilité

La Ligue Régionale Nord/Pas-de-Calais de Basket Ball décline toute responsabilité en cas d'incident, vol ou accident survenant au cours ou à l'occasion de l'Open Régional Féminin.

Il appartient au club organisateur de s'assurer pour tout dommage matériel ou engageant sa responsabilité civile pour cette manifestation.

Toutes les personnes appartenant au club organisateur et investies d'une fonction dans le cadre de cette manifestation devront être licenciées pour la saison en cours auprès de la Fédération Française de Basket Ball.

De même, les participants aux rencontres devront être licenciés de la même façon.

Les signatures ci-dessous attestent de la prise de connaissance de ce Cahier des Charges et de son acceptation totale et sans réserve.

Pour le Club organisateur,

Le Président (*).

Fait à _____,

Le _____.

Pour la Ville d'accueil,

Le Maire(*).

Fait à _____,

Le _____.

Pour la Ligue Régionale,

Le Président.

Fait à Phalempin,

Le .

(*) Cachet et signature